CENTRE DE RECHERCHES POPULAIRES POUR L'ACTION CITOYENNE CERPAC

BP 19347 GUEDIAWAYE SENEGAL

N° 004CRI/03

TEL/FAX 221 837 12 10 Email: Cerpac@sentoo.sn

Guédiawaye 18 janvier 2004

LETTRE OUVERTE AU MAIRE DE NDIAREME LIMAMOU LAYE

Monsieur, Le Maire de la Commune d'Arrondissement

Ndiarème Limamou Laye

Objet : Bilan d'étape et suggestions

Monsieur le Maire

Vous nous m'avez confié en rapport avec Amdy Moustapha Wade la direction du Comité de Pilotage pour la mise en place d'un processus participatif dans notre commune d'arrondissement (CA). Depuis quelques mois nous menons l'installation des comités participatifs de quartiers tel que cela a été défini dans l'arrêté municipal instituant les dits comités. Ayant participé à l'installation de certains, nous portons à votre connaissance ce bilan d'étape et des suggestions en vue d'améliorer ce travail d'approfondissement de la démocratie dans l'espace local. Cette expérience que nous tentons d'instituer dans notre commune est sans nul doute une volonté de rupture d'avec l'ancienne gouvernance locale marquée par l'opacité dans la gestion des biens publics et le clientélisme politique qui place les populations dans une position de demandeuse. La volonté de rupture dont cette démarche est porteuse a été saluée par tous ceux que nous avons côtoyé dans les comités. Notre expérience de construction est à n'en pas douter novatrice dans l'espace nationale et peut servir de référence si nous savons tirer rapidement les leçons qui s'imposent pour réajuster quand cela est nécessaire car c'est en marchant que nous traçons notre chemin.

Au-delà des échos favorables que nous recevons par ci et par là, nous devons avoir le triomphe modeste pour scruter concrètement les situations et lire les messages codés que nous envoient les populations.

A) A propos des Comités Participatifs de Quartiers (CPQ)

Pour l'essentiel tous les acteurs que nous avons rencontrés disent avoir compris le processus. Nous ne pouvons pas nous suffire de cette affirmation car ils sont habitués à une démarche qui est tout le contraire de ce que nous tentons et ce ne sera pas du jour au

lendemain que des pratiques et des rapports vieux d'au moins de quarante ans vont s'effacer. Quelques unes des difficultés que nous devrons affronter sont :

1° La prégnance de l'esprit clientéliste au sein des populations qui pendant 40 ans ont eu des rapports clientélistes avec les différents élus locaux pour faire aboutir leur demande. Cet esprit s'est manifesté pendant la mise sur pied des comités par des phrases d'apparence sibyllines mais très significatives « nous sommes derrière vous M le Maire, nous vous soutenons » sans compter les propos de louange inhibiteurs. Or dans notre démarche, il ne s'agit pas de soutenir quelqu'un mais plutôt de participer en tant qu'acteur à la construction. D'ailleurs, il me revient à l'esprit une phrase très forte que vous avez prononcé lors de l'installation d'un Comité à Nimzatt « vous nous avez élu, nous sommes vos mandataires, c'est à vous qu'appartient le pouvoir ». C'est cela la démarche que nous cherchons à promouvoir. Des attitudes comme celle que vous avez pris lors de cette rencontre peuvent aider rapidement à dépasser cet état d'esprit.

2° « Le patriotisme de parti » est une vieille pratique dans les communes du Sénégal où on est à l'écoute des militants de base pour satisfaire leurs desiderata à partir des deniers communaux. Lors de l'installation de certains comités, certains n'ont pas hésité à réaffirmer leur affiliation au parti du Maire et dire leur structure de base. C'est un legs de l'histoire que nous devrons combattre car la municipalité est d'essence républicaine donc non partisane.

Sur ces deux questions majeures, votre attitude est essentielle pour qu'on sorte de la routine crasseuse d'avant votre élection. Sur votre volonté d'appuyer pour dépasser cet état d'esprit et ces pratiques, nous ne doutons pas mais ce ne sera pas facile car vous serez tenaillé entre votre volonté de démocratiser la gestion municipale et les impératifs du parti auquel vous appartenez.

- **3° La composition des comités de quartier**: Pour l'essentiel, partout elle a tenu compte des différentes catégories sociales et sexuelles. Souvent le vote a prévalu, ce qui est tout à fait démocratique mais en même temps porteur de tension car la pratique démocratique n'est pas la chose la mieux partagée. Il s'agira de gérer les frustrations des vaincus. Néanmoins, il faut remarquer l'absence des délégués de quartier qui ont eu un profil assez bas. Quelque soit, les reproches qu'on peut leur faire, il faut reconnaître qu'ils sont un maillon dans les quartiers dans le cadre de la sociabilité. Il y a une réflexion à mener pour voir comment les impliquer, nous appuyer sur leur qualité pour consolider notre démarche.
- **4° La formation :** Parler de démocratie participative signifie « capaciter » les acteurs que sont les élus et les populations car l'accès aux connaissances est indispensable pour construire une parole intelligible et une intelligence collective. Dans ce cadre, le Cerpac peut apporter sa modeste contribution dans le cadre de la maison du citoyen en mettant à disposition ses locaux, son expertise, ses moyens (vidéo, documentation, base de données d'expérience etc.). Il faudra en rapport avec la Mairie trouver des moyens additionnels.
- **5° L'information**: les informations doivent être fluides entre la mairie et les comités car l'information est le nerf de la guerre dans la prise de décision fondée. Ainsi les documents et décisions municipales doivent parvenir aux comités et inversement les décisions des comités au conseil municipal. Il y a à réfléchir sur un bulletin d'informations co-édité par la mairie et les comités.

LES COMITES THEMATIQUES PARTICIPATIFS

Cette idée est sous-tendue par le souci de ne pas saucissonner la commune qui est tout et plusieurs. Vouloir matérialiser cette idée tel qu'énoncée dans le document d'orientation sera assez difficile immédiatement. Par contre transitoirement on peut s'appuyer sur des structures existant dans certains secteurs :

- 1° Education: Le fer de lance est constitué par les Associations de Parents d'Elèves (APE) auxquels il faut adjoindre les directeurs d'écoles primaire, les représentants des syndicats, un de l'inspection et les présidents des commissions de l'éducation de la Ville et de la CA
- **2° Santé** : les Association de Promotion de la Santé (APS), les chefs de dispensaire, les représentants des syndicats et les présidents de commission de la Ville et de la CA.
- **3° Commerce** : Cette structure sera difficile à mettre en place car la CA ne dispose que d'un marché encore inachevé

Il ne s'agit pas tout mettre en place et tout de suite, mais plus tôt de s'appuyer sur les structures ayant un minimum de fonctionnement comme les APE et les APS.

Ces structures seront représentées dans la coordination.

LE VOLET JURIDIQUE DE LA DEMARCHE

- 1° Légiférer en sortant un arrêté municipal qui régit ces structures et qui affirme leur indépendance vis-à-vis de la municipalité et des partis politiques et en faire une large publicité.
- 2° Un autre arrêté déterminant les rapports entre les comités et la municipalité.
- **3°** Appuyer les comités pour qu'ils élaborent un règlement intérieur déterminant leur système de fonctionnement. A ce niveau, la démarche doit être pleinement démocratique, le Comité de Pilotage devra faire si on le lui demande, des suggestions, il ne doit nullement se substituer aux comités ce qui serait un raccourci.

BUDGET MUNICIPAL ET PARTICPATION

« La préparation participative des budgets permet de consolider la citoyenneté. Mais c'est le suivi des budgets qui crée les conditions de la confiance. Les dotations globales aux quartiers avec un suivi transparent des dépenses sont une bonne solution. Il faut que les comptes soient simples, accessibles à des personnes ayant un niveau faible de formation et que les habitants soient en mesure d'apprécier l'utilité et l'efficacité des dépenses ».

Nous faisons nôtres les principes dégagés par notre document de référence « la charte africaine du partenariat ». Mais objectivement à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas avoir la prétention d'appliquer le budget participatif qui est un processus complexe qui s'est construit dans le temps. 1° Par contre nous nous réclamons de certains principes qui le structurent :

- -Faire avec les populations
- -La gestion transparente des deniers publics
- -L'obligation de rendre compte

Ces principes nous les appliquons en tenant compte de la réalité concrète que nous vivons.

Nous sommes dans une commune ayant des ressources financières assez faibles si on se réfère aux besoins qu'il y a à satisfaire et aux infrastructures pouvant générer des taxes et impôts. En même temps les gisements de ressources non recouvrées sont énormes (minimum fiscal 4^e catégorie, TOM etc.). Leur récupération peut être très facile si nous restons sur notre ligne de conduite marquée du sceau de la transparence. En ce sens, l'état des lieux doit être fait pour que les populations sachent quel est l'existant au moment de votre prise de service.

- 2° Nous savons que l'ancienne équipe a laissé un passif que vous assumez au nom de la continuité du service public. Mais, il est urgent de rompre le silence en organisant l'Espace local d'Interpellation Démocratique (ELID) pour faire l'état des lieux. Une telle démarche aura un effet de déclic et sera annonciatrice d'une démarche de transparence. En plus, cela permet de visualiser ce qu'il est possible de faire dans le court, moyen et long terme donc de prévenir les conflits.
- 3° L'élaboration du budget de la municipalité doit se faire de manière objective car il ne sert à rien de faire des prévisions qu'on est sûr de ne pas recouvrer à moitié. Faisons un budget réaliste conforme à la réalité fiscale de notre commune. Dans ce budget, il faudra prévoir :
- a) **Enveloppe pour le fonctionnement des comités**. Le Cerpac offre ses services bénévolement, il n'a pas besoin de rémunération.
- b) Les Budgets Cogérés de Quartier (BCQ): il s'agit d'une enveloppe alimentée par le budget municipal et les apports des populations pour des investissements de proximité. Ce budget est cogéré par la municipalité et les comités sur la base de règles définies d'un commun accord. La publicité doit être faite et les comptes tenus publiquement c'est-à-dire accessibles au public.

Voilà M le Maire quelques idées que nous voulions vous soumettre, nous sommes ouverts à toutes suggestions car conscient que nous sommes dans le domaine de l'innovation. Les erreurs sont inévitables mais l'essentiel est de les repérer pour en tirer les leçons et aller de l'avant.

Veuillez Monsieur recevoir l'expression de nos sentiments déférents Sidiki Abdoul DAFF Coordonnateur du CERPAC Président du Comité de Pilotage

Ampliation

Monsieur Amdy Moustapha Wade, Vice Président du Comité de Pilotage Au conseil municipal de la Commune d'arrondissement de Ndiarème Limamou Laye (40) Aux délégués de comités participatifs de quartier (07)